



## Compte rendu de séance du CHSCT du 5 mai 2017



Le CHSCT s'est réuni le 5 mai 2017 pour traiter les questions suivantes :

1. Information et consultation sur le bilan du fonctionnement de la DEVE ..... 1
2. Information et consultation sur l'avant-projet définitif du projet de centralisation des bibliothèques du site palois..... 2
3. Information et consultation sur le projet d'installation de l'École doctorale Sciences Exactes et leurs Applications (ED 211) dans les locaux de l'École doctorale des Sciences Sociales et Humanités (ED 481) 2
4. Information et consultation sur une solution pérenne apportée à la situation de deux enseignants en poste dans un local du bâtiment Duboué équipé d'un transformateur électrique ..... 3
5. Comptes rendus des visites effectuées au centre de reprographie (sites de Pau et de Bayonne) et à l'UFR DEG..... 4
6. Questions diverses ..... 4
7. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2017 ..... 4
8. Fonctionnement du CHSCT..... **Erreur ! Signet non défini.**
9. Information et consultation sur le projet de halle THD à Mont-de-Marsan ..... 2

En introduction, nous avons tenu à préciser que la réunion extraordinaire ne remplace pas une réunion ordinaire, elle ne doit pas servir à décaler une réunion ordinaire. Nous regrettons que la direction ait repoussé la date de la réunion ordinaire de juin en juillet au motif de cette réunion extraordinaire. En outre, une réunion extraordinaire doit porter sur l'ordre du jour demandé par les membres. Or, la direction en a rajouté sans nous consulter. En conséquence, nous traiterons les questions ajoutées par la direction à l'ordre du jour après les questions diverses.

### **1. Information sur le bilan du fonctionnement de la Direction des enseignements et de la vie étudiante (DEVE)**

Séance de question réponses avec la responsable de la DEVE et le vice-président Commission de la formation et de la vie étudiante (VP CFVU)

Le CHSCT avait fait 20 préconisations à l'issue de sa visite en novembre 2016 : 3 réalisées à ce jour, 15 en attente, etc. Nous posons les questions sur les mesures en attente concernant :

- L'aménagement du bâtiment, des bureaux : la banque d'accueil a été modifiée ; les stores, la climatisation devraient être opérationnels pour les prochaines inscriptions ; les problèmes d'odeurs ont été réglés. En ce qui concerne les aménagements plus importants, ceux-ci seront pris en charge par la 2<sup>ème</sup> tranche du CPER sur la Vie Etudiante, dont l'insonorisation du hall d'entrée, une tonnelle extérieure.
- Pour les étudiants : une fontaine à eau sera installée d'une façon permanente, l'accès à des toilettes reste problématique, celles de la Présidence demeurent les plus proches.

- Les outils informatiques : en ce qui concerne scanneurs et un téléphone supplémentaire à l'accueil, cette logistique est en cours, avec les services de la Reprographie et de l'ADN et sera effective pour les nouvelles inscriptions ; pour une amélioration du planning des rendez-vous, rien pour l'instant ne correspond aux attentes de ce service,
- Le personnel de la DEVE devrait bénéficier cette année, de plus de vacataires que l'an passé, pour la période des inscriptions, dont un renforcement sur la hotline et le web et ce jusqu'à la Toussaint.

Il nous est répondu de manière précise sur toutes les préconisations relevées en 2016. Il y a un espoir de renforcer les inscriptions par le web afin de réduire les files d'attente dans le hall d'entrée de la scolarité centrale, améliorer la communication avec les différents accueils et UFR pour renseigner et rediriger les étudiants d'une façon plus efficace ainsi que la signalétique.

## **2. Information et consultation sur l'avant-projet définitif du projet de centralisation des bibliothèques du site palois**

Nous avons exprimé notre embarras sur cette question. Nous avons demandé à être consultés mais nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour formuler notre avis.

En effet, une synthèse des suggestions des remarques formulées par le personnel de la BU au cours de la présentation de l'avant-projet définitif (APD) du 4 avril a été préparée. Nous l'avons demandée au SCD. Notre demande est restée sans réponse. Elle serait présentée en fin d'après-midi au cours d'une réunion avec les services du patrimoine et les membres du comité de pilotage, après le CHSCT... Les réponses seront apportées sous quinzaine au personnel.

Pourquoi la direction a-t-elle prévu une date de consultation avant les réponses faites au personnel ? Comment donner un avis sans la synthèse des propositions du personnel ni les réponses apportées ?

Pour le VP CFVU et le directeur du patrimoine, une grande partie des attentes des personnels a été prise en compte. Il prendra en compte les remarques qui ont été formulées ?

Afin de ne pas entraver le projet, nous donnons un avis favorable (unanimité) sous réserve de la prise en compte des remarques du personnel et de la transmission au CHSCT du retour donné aux personnels sur leurs remarques, comme bien sûr de l'APD finalisé.

## **3. Information et consultation sur le projet de halle « Très Haut Débit » (THD) à Mont-de-Marsan**

Il s'agit d'une extension destinée à la formation. Les remarques des usagers ont été prises en compte entre l'avant-projet sommaire (APS) et l'APD.

Avis favorable accompagné de la demande de transmission de l'APD définitif adopté à l'unanimité.

## **4. Information et consultation sur le projet d'installation de l'École doctorale Sciences Exactes et leurs Applications (ED 211) dans les locaux de l'École doctorale des Sciences Sociales et Humanités (ED 481)**

Nous n'avons pas bénéficié de note expliquant les motifs de ce rapprochement, ni sur l'organisation du travail envisagée suite à cette installation. Ce qui nous a posé problème pour préparer ce dossier.

Le souhait d'installer ces 2 écoles au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment DEG, améliorerait leur visibilité au sein de l'université. Il nous est également expliqué qu'il s'agit de rapprocher physiquement les deux ED qui

travaillent déjà ensemble. D'où la demande de disposer de 5 bureaux pour les 2 écoles doctorales afin de faciliter le fonctionnement de ce nouveau collège doctoral. Le collège est co-dirigé par les deux directeurs avec une responsable administrative pour chaque ED et pour le moment, 1 mi-temps de secrétariat pour chaque ED.

Il a été proposé que les deux mi-temps de secrétariat soient remplacés par 1 temps plein. Mais, compte tenu de l'augmentation attendue du nombre de doctorants : plus d'inscriptions (actuellement 550) et plus de soutenances de thèses à assurer (actuellement, une centaine par an), un mi-temps supplémentaire serait à envisager rapidement.

Les locaux ne sont pas encore complètement adaptés car 6 personnes pour 5 bureaux après partage de la salle de réunion en 2 bureaux. L'accueil est assuré dans un petit bureau, trop réduit. La salle des ATER DEG va être prêtée pour les inscriptions et l'instruction des soutenances de thèses où travailleront 2 collègues en période de haute activité tous les ans, de septembre à décembre.

La solution d'agrandissement du bureau d'accueil n'a pas été retenue.

Les problèmes que nous avons signalés sont :

- l'absence d'équipement de la salle ATER en prises réseau ;
- l'insuffisance électrique (1 seule prise), de cette salle qui doit aussi accueillir deux postes de travail ;
- l'encombrement de celle-ci, occupée également, par les archives des 2 ED.

Avec le développement prévisible de l'activité du collège doctoral, nous estimons nécessaire de prévoir l'augmentation des moyens humains de ce service.

Avis favorable sous réserve de prise en compte de nos remarques.

## **5. Information et consultation sur une solution pérenne apportée à la situation de deux enseignants en poste dans un local du bâtiment Duboué équipé d'un transformateur électrique**

Les 2 enseignants sont dans un local technique attenant à une salle de TP qui contient un transformateur à l'usage de ces TP. Suite à la visite en février 2017 du médecin de prévention et du conseiller de prévention, il a été demandé de leur trouver un autre bureau.

Le bureau proposé, de 15m<sup>2</sup>, ne leur convenait pas : trop petit, peu de lumière naturelle. Le président a demandé à faire procéder au déménagement des enseignants. La directrice de l'UFR leur a donné rdv pour le déménagement auquel ils ne se sont pas rendus. Ils souhaitent un bureau adapté à leur activité.

Nous regrettons qu'une solution élégante, prenant en compte leurs conditions de travail, n'ai pu leur être offerte après tant d'années passées dans un local technique, en réparation du préjudice dont ils sont victimes depuis des années.

La santé primant sur les conditions de travail et leur occupation du bureau n'étant pas permanente, le DGS souhaite qu'ils intègrent le bureau proposé, en dépit de ses insuffisances.

Avis proposé : le CHSCT recommande qu'ils ne travaillent plus dans un local technique et que leur soit offert un bureau correspondant à leurs besoins. Vote unanime.

## **6. Comptes rendus des visites effectuées au centre de reprographie (sites de Pau et de Bayonne) et à l'UFR DEG**

Le CHSCT avait décidé de faire des visites thématiques :

### **Qualité de l'air au centre de reprographie**

A Pau, amélioration de la qualité de l'air ressentie avec l'installation d'un système de renouvellement de l'air.

Nos propositions :

- Refaire une analyse, afin de vérifier que le nouveau système a bien un impact positif sur la qualité de l'air, en comparaison avec l'analyse précédente.
- Faire une étude sur les risques d'exposition aux fibres de papier (avis partagé par rapport aux résultats de ces études et normes pas encore vraiment définies)
- Vérifier que la configuration « entrée-sortie » face à face ne pose pas de problème
- Déporter la sortie de l'air à l'extérieur pour qu'elle ne soit plus face à aucune fenêtre
- Vérifier ce qu'il en est du traitement des rejets du thermorelieur

A Bayonne, plusieurs risques : risque thermique, isolement, encombrement du local, renouvellement de l'air (sur ce point, il faudrait vérifier la nécessité d'un apport d'air neuf plus important).

### **Hygiène à l'UFR DEG**

Constat sur le manque d'hygiène à l'UFR DEG : recommandation ménage du CHSCT. Les personnels de l'UFR qui assurent ce travail de nettoyage, n'ont pas assez de temps et ne sont pas assez nombreux pour bien le réaliser.

Le rapport du CHSCT formule plusieurs recommandations pour pallier aux risques en matière d'hygiène, électrique, de température, etc.

Le CHSCT a constaté que le ménage n'était fait qu'une fois par semaine. A l'heure du renouvellement du marché de nettoyage, le CHSCT demande qu'une norme minimum soit inscrite dans le marché et qu'elle soit appliquée à tous les services. Le VP RH et le DGS interviendront en ce sens au près du bureau des marchés publics.

## **7. Questions diverses**

- Le circuit de la prise en charge des RPS : nous relevons un « loupé » sur une réponse administrative, envoyée avant le traitement de la situation de la personne en CIRPS, par un malheureux concours de circonstances : la demande a suivi deux circuits parallèles. C'est pourquoi le courrier envoyé par la Direction ne répondait sur aucun point, premièrement, au courrier de l'agent et ne prenait pas en compte, deuxièmement, que cet agent avait fait une fiche de signalement. Le docteur Guercy propose d'envoyer la fiche de signalement aux membres du CIRPS dès réception de celle-ci, afin d'éviter à l'avenir, ce genre d'erreur.
- Mission de sûreté de l'équipe de sécurité : après que nous ayons présenté les positions contradictoires affirmées çà et là par l'administration, le DGS a confirmé que les agents du PC Sécurité n'avaient pas de mission de sûreté nécessitant une intervention physique de leur part, et il s'est engagé à clarifier leur procédure d'intervention et le rôle du PC sécurité.
- Par ailleurs, suite aux incidents survenus dernièrement à la BU, nous souhaiterions la présence d'une personne qualifiée en sûreté, en horaires élargis de la BU.

## **8. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2017**

Approuvé